

S O M M A I R E

COMMENTAIRE

- 4 Renforcer la capacité de contrôle et remodeler les accords bilatéraux d'investissements des PMA
- 8 Cycle de Doha et aide pour le commerce : Les aspirations des PMA sont-elles satisfaites ?
- 11 Les PMA : évaluation du Plan d'Actions de Bruxelles et perspectives Post-Istanbul

NOUVELLES DE L'OMC

- 14 Agriculture : les divergences persistent à plusieurs niveaux
- 15 Plus de divergences que de convergences au niveau des services
- 16 Les discussions ciblées au niveau de l'ADPIC n'ont pas donné de résultats satisfaisants
- 17 Accès au marché pour les produits industriels : des blocages à la fois techniques et politiques
- 18 Comité du commerce et du développement : le mécanisme de surveillance comme seule avancée tangible

NOUVELLES RÉGIONALES

- 19 PMA et BRICS : des enjeux commerciaux et d'investissement importants
- 21 Accélérer la réforme en Afrique : Mobiliser l'investissement dans les infrastructures et l'agriculture

PUBLICATIONS ET ÉVÈNEMENTS

- 24 Publications
- 24 Événements

Du mouvement dans les négociations du cycle de Doha

Les présidents des groupes et comités de négociations ont présenté les 21 et 22 avril les rapports sur l'état d'avancement des négociations à l'OMC. Nous faisons la synthèse de plusieurs de ces rapports dans ce numéro de Passerelles. A lire à partir de la page 14.

PASSERELLES est une publication conjointe de Enda tiers monde et ICTSD. Elle a pour vocation de fournir une perspective africaine dans les négociations commerciales multilatérales et bilatérales.

Les PMA entre le marteau des faiblesses structurelles internes et l'enclume des pratiques internationales

Dr Cheikh Tidiane DIEYE

E
D
I
T
O
R
I
A
L

Ils étaient 25 pays à la création du groupe des pays les moins avancés (PMA) en 1971 et sont passés à 48 pays après 40 ans. Depuis, seuls trois pays sont sortis du lot : le Botswana en 1994, le Cap Vert en 2007 et récemment les Maldives en janvier 2011. Une vérité quasi immuable depuis quarante ans ressort de manière flagrante : on rentre plus facilement dans le groupe des PMA qu'on en sort. La conférence d'Istanbul offre au monde entier une nouvelle occasion pour traduire en acte les volontés exprimées depuis 1971. Ce numéro de Passerelle consacré spécialement à la IV^{ème} Conférence des Nations-Unies sur les PMA espère contribuer à poser les jalons pour un changement d'approches.

Dans la déclaration adoptée à l'issue de la troisième Conférence des Nations-Unies sur les pays les moins avancés (PMA), tenue à Bruxelles en Mai 2001, les Etats participants ont fait le constat suivant : « (...) les objectifs énoncés lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés n'ont pas été atteints et (...) les PMA dans leur ensemble restent marginalisés dans l'économie mondiale et continuent d'être en proie à l'extrême pauvreté, (...) les progrès des PMA ont été entravés par le manque de ressources humaines, productives et institutionnelles, par l'endettement, par la faiblesse de l'investissement intérieur et étranger, par la diminution des flux d'APD, par des handicaps structurels graves, par la baisse ou l'instabilité des cours des produits de base, par le VIH/sida et, pour certains d'entre eux, par des conflits violents ou les séquelles d'un conflit.»²Ce constat sans appel fait en 2001 pourrait malheureusement bien être aussi celui de la quatrième Conférence qui se tient à Istanbul dix ans après Bruxelles.

Une pauvreté grandissante et des efforts non couronnés de succès

La situation actuelle des PMA n'est que marginalement plus reluisante que ce qu'elle fut tout au long de la décennie 1991-2001. Et la preuve se trouve dans le Rapport 2010 de la CNUCED sur les PMA³. Une analyse de l'évolution

de la pauvreté à partir d'estimations concernant un échantillon représentatif de 33 PMA a permis de constater « l'omniprésence et la persistance de la pauvreté de masse ». En 2007, 53 % de la population de ces pays vivaient dans l'extrême pauvreté (c'est-à-dire avec moins de 1,25 dollar par jour) et 78 % avec moins de 2 dollars par jour. L'analyse a révélé aussi les disparités régionales dans ces tendances lourdes. L'incidence de l'extrême pauvreté, c'est-à-dire le pourcentage de la population totale vivant en dessous de seuil de pauvreté de 1,25 dollars par jours, frappe plus les PMA africains, où elle représente 59% de la population, que ceux d'Asie où elle touche un peu plus de 41% de la population.¹

Les mêmes analyses constatent aussi des progrès lents, sinon des reculs, dans l'évolution des PMA vers les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Il est communément admis que les PMA n'atteindront pas les objectifs du millénaire. Même si d'un pays à l'autre on peut noter des progrès relatifs dans quelques-uns des indicateurs clés des OMD, surtout dans la phase allant de 2000 à 2007, où l'expansion de l'économie mondiale a semblé être favorable à certains d'entre eux, la grande majorité du groupe sera au bout du compte loin des objectifs fixés. En plus de leurs indicateurs sociaux très bas, les PMA sont aussi marqués

(suite en page 2)

Les PMA entre le marteau des faiblesses structurelles internes et l'enclume des pratiques internationales...

suite de la page 1

par la faiblesse structurelle de leur économie et de leurs capacités à créer et entretenir une croissance durable et équitablement distribuée dans toutes les couches de la population.

On ne peut pourtant pas, raisonnablement, reprocher à tous les PMA de ne pas avoir pris par moment des mesures, quelque fois draconiennes, pour d'une part réduire leur vulnérabilité interne, et d'autre part s'insérer davantage dans l'économie mondiale. Nombre d'entre eux ont poursuivi des programmes de réformes économiques relativement ambitieux, en réduisant fortement ou en éliminant les droits de douane et d'autres obstacles au commerce des marchandises comme des services, sans même que ceci soit une obligation pour eux au titre des accords de l'OMC. Ils ont ainsi libéralisé, pour la plupart, des pans entiers de leurs économies, privatisé les entreprises publiques, renforcé leurs cadres institutionnels et réglementaires, réduit de manière drastique les mesures traditionnelles d'encadrement des investissements, en particulier étrangers, pour attirer de nouveaux capitaux. Ils se sont aussi engagés, simultanément, dans la négociation d'accords de libre-échange, à l'échelle multilatéral, bilatéral et régional, y compris avec des pays développés, en dépit du fait que rien ne leur garantit que ce type d'ententes pourrait leur être bénéfique.

Mais tous ces efforts n'ont pas donné les résultats escomptés. Sur plusieurs décennies, la trajectoire des PMA semble suivre la même logique de stagnation, voire de régression. Les politiques et stratégies de développement suivies depuis le début des années 80, pour la plupart d'entre eux, répondaient à l'objectif de libération des « forces » et des potentialités du marché en réduisant fortement la place et le rôle des puissances publiques dans l'économie. Cette stratégie n'a guère porté ses fruits pendant les deux premières décennies. A partir de 2000, suite à une expansion rapide du commerce mondial, les PMA ont vu leur produit intérieur brut augmenter à une vitesse probablement jamais égalée auparavant, avec

bien entendu des disparités plus ou moins significatives d'une région à l'autre. Cette embellie économique de courte durée n'a pas cependant permis une réduction notable de la pauvreté. Pour les PMA, les décennies se suivent donc et se ressemblent. Les conférences internationales aussi. On y rivalise toujours d'ambitions et d'engagements en leur faveur. A la conférence suivante, on aboutit pourtant presque toujours à la même conclusion : « les efforts n'ont pas donné les résultats escomptés. »

Il ne s'agit pas tant de situer encore des responsabilités. Elles sont fatalement partagées entre les PMA eux-mêmes et leurs partenaires développés ou grands pays en développement. Et l'exercice est déjà fait à maintes occasions. Deux questions fondamentales nous paraissent, à ce stade, devoir être posées : *qu'est ce que les PMA doivent faire et qu'ils n'ont pas encore fait, ou pas assez bien ? Que doivent faire, ensuite, les pays développés pour qu'à défaut de soutenir les efforts des PMA, ils ne les entravent pas par leurs pratiques ?*

Faiblesse de la gouvernance et des politiques intérieures

Si les PMA n'ont pas tiré un profit durable de l'expansion économique qui a marqué la période de 2000 à 2007, ils doivent cette faiblesse, en grande partie, aux politiques nationales qu'ils ont suivies dans la même période et qui n'ont pas permis le développement de leurs capacités productives. Les fruits de la croissance constatée dans la plupart des pays n'ont pas été efficacement distribués et n'ont donc pas permis d'accroître la résilience de leurs économies, une faculté qui leur aurait permis de mieux faire face à la série de crises qui les a frappée à partir de 2007. Dans plusieurs de ces pays, les investissements publics ont été guidés par des logiques politiques à court termes plutôt que par un souci d'efficacité économique. Dans d'autres, notamment en Afrique, une mauvaise gouvernance notoire des ressources publiques, adossée à des choix peu rationnels, un manque de vision et un environnement économique gangréné par la corruption et peu propice à une croissance durable ont été des caractéristiques marquantes. Les PMA

Qu'est ce que les PMA doivent faire et qu'ils n'ont pas encore fait, ou pas assez bien ? Que doivent faire, ensuite, les pays développés pour qu'à défaut de soutenir les efforts des PMA, ils ne les entravent pas par leurs pratiques ?

souffrent donc, incontestablement, de la faiblesse de leurs politiques intérieures. Et nul ne peut venir à bout des contraintes et des facteurs de blocage qui annihilent leurs efforts de développement s'il passe sous silence, pour une raison ou pour une autre, leurs propres responsabilités. Certes, des raisons politiques ou diplomatiques peuvent amener les participants aux conférences internationales à éviter d'aborder de manière frontale ces questions qui « fâchent ». Mais il appartient aux citoyens de ces PMA de pointer du doigt les irresponsabilités, faillites et démissions de leurs élites pour les amener à assumer avec plus de responsabilité et de rigueur la gestion des maigres ressources dont ils sont dotés.

Il existe encore, certes, dans certains milieux intellectuels, un débat non tranché sur l'hypothèse de la causalité entre démocratie, transparence et bonne gouvernance d'une part et développement économique de l'autre. Mais ce débat devrait vite connaître son épilogue dès lors qu'on le ramène au niveau des PMA. Et pour cause. En Afrique, seuls le Botswana et le Cap Vert sont sortis de la catégorie des PMA. Ces pays partagent deux choses qu'ils ne partagent pas forcément avec beaucoup d'autres PMA. C'est le caractère démocratique et transparent de leur système politique et la gouvernance vertueuse et efficace de leur économie. Conclusion, les pays qui font les meilleurs résultats économiques sont aussi souvent ceux qui sont relativement mieux gouvernés.

Contraintes externes et non respect des engagements internationaux

Les pays développés savent aussi parfaitement jusqu'où va leur responsabilité dans la persistance de la pauvreté et la vulnérabilité des PMA.

Et ils savent tout aussi parfaitement ce qu'ils doivent faire.

Mais le problème est qu'ils ne sont pas toujours les mieux placés pour donner des leçons. Non seulement nombre d'entre eux font preuve d'une certaine complaisance vis-à-vis de certains régimes en fonction de leurs intérêts du moment, mais plus encore, ils savent que leurs promesses non tenues et leurs pratiques économiques, commerciales, environnementales et d'autres, sont parmi les éléments qui déstabilisent le plus les économies des PMA. La preuve la plus récente est la crise financière à la naissance de laquelle les PMA n'ont aucune responsabilité. Ils ont pourtant pâti, peut-être plus que quiconque, des effets pervers de cette crise sur l'économie mondiale réelle. Entre les promesses non tenues en matière d'aide au développement et les pratiques commerciales déloyales et anticoncurrentielles, les PMA n'ont bien souvent qu'une marge très réduite pour une insertion qualitative dans l'économie mondiale. Entre la Conférence Ministérielle de l'OMC à Doha en Novembre 2001, le sommet de Monterrey sur le financement du Développement en 2002, le sommet de Johannesburg sur le développement durable la même année, celui du G8 à Kananaskis, le sommet de Gleneagles en 2005 et d'autres encore, les promesses se succèdent et se ressemblent.

Sur le plan commercial, lors du lancement du cycle de Doha, qui fut labellisé « programme de Doha pour le développement », un immense espoir avait été suscité dans le monde en développement. Les pays Membres de l'OMC s'étaient engagés en effet, au bout de trois années de négociations, à opérer une restructuration du système commercial multilatéral qui corrigerait les déficiences et mettrait en place de nouvelles règles plus favorables au développement et plus adaptées aux besoins et aux réalités des pays pauvres, en particulier en matière agricole et industrielle. Dix ans après, les fruits n'apparaissent même pas pour qu'on sache s'ils tiennent ou non la promesse des fleurs de « Doha ».

Le cycle de développement est bloqué, pris au piège des ambitions et des batailles entre pays développés

et grands pays en développement. L'engagement à supprimer les soutiens internes qui créent des distorsions sur les marchés mondiaux est resté lettre morte. Pendant que les pays développés profitent de ce statu quo en maintenant leurs subventions agricoles, les PMA voient quant à eux les prix de certains de leurs produits d'exportation chuter sur le marché mondial tandis que leurs marchés intérieurs sont envahis par des produits subventionnés (produits occidentaux) et des produits artificiellement compétitifs du fait de conditions sociales de productions anticoncurrentielles (Chine). L'exemple le plus emblématique de l'injustice du système commercial pour les PMA est le cas du Coton africain. Principal produit d'exportation et pourvoyeur de devises pour de nombreux pays africains pauvres, en particulier pour les PMA comme le Burkina Faso, la Mali, le Bénin et le Tchad, le coton voit son sort tenné entre le marteau des subventions et l'enclume des jeux, batailles et stratégies de négociations des puissances commerciales et agricoles autour des règles de l'accord sur l'agriculture. Même la promesse d'accorder aux PMA un accès sans droits ni quotas à 97% de leurs produits d'exportations pourrait se révéler n'être qu'une coquille vide.

Il faut que les choses changent, car pendant que les experts et les dirigeants politiques venus des PMA débattent à Istanbul avec leurs partenaires des pays développés sur les concepts et la formulation des phrases, près de 900 millions d'hommes, de femmes et d'enfants seront quant à eux, dans des situations réelles pour chercher de l'eau, de l'électricité, des médicaments et toutes sortes de ressources indispensables à leur bien-être sans garanti de les trouver.

Certes, il ne sera pas possible de tout faire, tout de suite après Istanbul. Mais des actes forts peuvent et doivent être posés sans délai par les pays développés comme les PMA. Parmi ceux-ci :

- Accorder un accès au marché garanti et prévisible pour tous les produits de tous les PMA dans les pays développés et en développement. Cet accès au marché doit être

soutenu par des actions pour renforcer les capacités productives des PMA en matière de biens et de services pour les marchés intérieurs et pour l'exportation ;

- assouplir les règles d'origine de manière à prendre en compte les capacités des PMA ;
- respecter la promesse faite à la réunion ministérielle de l'OMC à Hong Kong d'éliminer les subventions à l'exportation dans l'agriculture, le coton et autres produits d'intérêt pour les PMA d'ici à 2013, ainsi que les soutiens internes distortifs ;
- soutenir les efforts des PMA pour formuler des plans stratégiques d'investissement à long terme qui mettent en avant les priorités nationales, le traitement national et qui encadrent et orientent les capitaux entrants vers des secteurs porteurs de croissance durable et de développement ;
- dans un effort concerté, respecter l'engagement des pays développés à fournir 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'Aide au développement destinée spécifiquement aux PMA.
- enfin, encourager les PMA eux-mêmes à mettre en place des politiques publiques et des réformes institutionnelles pour opérer des transformations structurelles de leurs économies ; ces réformes doivent leur permettre de créer de vrais « Etats développeurs » capables de d'organiser des sociétés libres et démocratiques, et d'enrayer la corruption et le manque de transparence par la promotion d'une justice indépendante. ■

Auteur :

Cheikh Tidiane DIEYE, Docteur en Études du Développement, Coordonnateur de Programmes à Enda, et Membre du Comité de Négociation de l'APE entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest. Les opinions sont exprimées ici à titre individuel et ne reflètent pas forcément les positions d'ICTSD et d'Enda.

Notes

1 Nations-Unies, Rapport de la troisième conférence des Nations-Unies sur les Pays les moins avancés, 2001.

2 CNUCED, Rapport 2010 sur les Pays les moins avancés, New York et Genève 2010, UNCTAD/LDC/2010.

3 CNUCED, 2010, idem.

Renforcer la capacité de contrôle et remodeler les accords bilatéraux d'investissements des PMA

Matthias Meyer et Peter Lunenborg



Introduction

Au cours de la décennie 2000 - 2010, de nombreux pays moins avancés (PMA) ont réalisé des progrès remarquables en termes de développement avant l'éclatement de la crise financière internationale. Nous nous attendons à ce que ces tendances se poursuivent, après une baisse des niveaux de croissance et d'investissement durant la récente crise internationale, alimentée par la hausse des prix des produits de base et la diversification des sources d'investissement. Ceci signifie que les gouvernements des PMA sont tenus de se préparer à traiter de manière responsable et efficace avec les investisseurs. Nous proposons deux types de politiques d'investissement pour atténuer les risques associés à l'investissement et pour mieux mettre l'investissement

Les investisseurs et les financiers étrangers dans tous les secteurs devront impérativement se conformer aux critères d'investissement solides énoncés dans les codes d'investissement volontaires ou en cours de développement.

au service du développement : il y aurait lieu de renforcer la capacité des gouvernements des PMA à examiner attentivement l'investissement, sur la base des lignes directrices et principes internationaux et de remodeler les accords bilatéraux d'investissement. La communauté internationale devrait appuyer les PMA qui souhaitent mener ces politiques.

Renforcement de la capacité de contrôle des investissements dans un cadre international

L'investissement doit être profitable aux parties prenantes dans les PMA et intégrer les investisseurs locaux. Les critères d'un investissement profitable pour un PMA comprennent en général:

- Le projet d'investissement doit être profitable à long terme non seulement pour l'investisseur, mais aussi pour les parties prenantes locales (travailleurs, fournisseurs et prestataires des services locaux, communautés locales et autorités gouvernementales) ;
- Dans le cas d'investissements étrangers, les entreprises et les investisseurs locaux – ou les producteurs, dans le cas de l'agriculture – devraient être associés à l'investissement, en y participant (propriété commune) ou alors en devenant des fournisseurs ou des prestataires de services de l'entreprise bénéficiant d'investissements étrangers.

- L'investissement doit être socialement et écologiquement rationnel. Dans les infrastructures et les industries extractives, ceci revient essentiellement à atténuer les risques environnementaux et à choisir l'option d'investissement la moins invasive. Dans l'industrie, les services et l'agriculture, il y aurait lieu de recourir à des technologies de production plus propres et à des options visant l'efficacité énergétique. En plus de correspondre au respect des droits humains fondamentaux, les méthodes de gestion sociale sont souvent, aujourd'hui, un plus pour les exportations, parce qu'elles aident une entreprise à accéder aux marchés.

- Dans les investissements privés importants et dans les investissements publics, les parties prenantes privées locales – la population directement affectée, mais aussi les organisations de la société civile, les administrations locales et les organisations du secteur privé – doivent être consultées durant la conception de l'investissement et devrait participer au suivi. Ceci implique que les projets d'accord soient rendus publics et puissent être consultés.

Les investisseurs et les financiers étrangers dans tous les secteurs devront impérativement se conformer aux critères d'investissement solides énoncés dans les codes d'investissement volontaires ou en cours de développement. Il est essentiel aujourd'hui, par exemple, pour les entreprises minières, de

pouvoir compter sur le soutien et la bonne volonté des communautés minières et de celles vivant à proximité des concessions minières. Dans le même temps, les entreprises ont besoin de certitude en ce qui concerne le régime juridique qui régit leurs opérations et de conditions d'investissement stables dans lesquelles opérer afin de garantir la sécurité à long terme de leurs investissements.

Les PMA devront s'efforcer d'énoncer les critères auxquels ils auront recours pour contrôler l'investissement étranger et les faire connaître au public afin que les investisseurs soient informés des règles.

Les investissements dans le pétrole, le gaz et l'extraction minière seront pour les PMA la meilleure voie à suivre dans l'avenir. En ce qui concerne les investissements dans les industries extractives, **il est essentiel pour les gouvernements des PMA d'adhérer à des normes internationales de transparences et de mettre en œuvre ces normes, notamment l'EITI (Extractive Industries Transparency Initiative) qui garantit l'évaluation et le contrôle des investissements et le suivi des versements des firmes extractives aux gouvernements hôtes.**¹ Les associations de la société civile sont impliquées dans l'évaluation et le contrôle et, pour garantir une surveillance significative, les contrats entre Etat hôte et investisseurs sont mis à la disposition du public, toutefois sans divulgation des données commerciales réellement confidentielles. Plusieurs PMA qui comptent sur l'investissement

étranger direct dans les ressources minières ont déjà adhéré à l'EITI ou sont sur le point de le faire. Le Nigeria, premier pays producteur de pétrole d'Afrique, a adhéré à l'EITI en mars 2011.²

Le principal défi que les gouvernements ont à relever est la transformation de leur engagement en réalité opérationnelle, en passant du statut de candidat à la conformité. Le respect de la conformité est un effort continu : la Guinée équatoriale a été exclue de l'EITI en avril 2010 parce qu'elle n'était pas disposée ou pas en mesure de soumettre les documents de validation requis pour les investissements dans le pétrole dans le délai de deux ans prévu pour ce faire.

La transparence des recettes peut être une condition préalable requise mais non suffisante pour garantir des résultats positifs en termes de développement. Il est crucial pour les gouvernements d'affecter les recettes des industries extractives à des secteurs prioritaires essentiellement dans la diversification de l'économie.

Un groupe d'organisations internationales a défini sept principes pour garantir la qualité de tels investissements. Ces principes visent, entre autres, le respect des droits fonciers et en matière de ressources, le respect de la loi, la garantie de la sécurité alimentaire, l'assurance de la transparence et l'identification et l'atténuation des impacts environnementaux négatifs.³ Ces principes font à présent l'objet de discussions dans les enceintes internationales et pourraient devenir des lignes directrices pour les

Le principal défi que les gouvernements ont à relever est la transformation de leur engagement en réalité opérationnelle, en passant du statut de candidat à la conformité.

gouvernements et les investisseurs. Les PMA devraient incorporer ces principes dans leurs politiques et planification agricoles et y recourir dans le cadre des critères d'approbation pour les investissements étrangers et nationaux dans l'agriculture.

Certaines des dispositions qui figurent dans les lignes directrices pour l'industrie minière et l'agriculture sont valables pour les *investissements importants dans tous les secteurs*, qu'il s'agisse d'investissements étrangers ou nationaux. De tels principes figurent également dans les lignes directrices volontaires à l'intention des banques internationales et des fonds souverains, les Principes de l'Equateur et les Principes de Santiago.⁴ Toutes ces lignes directrices sont issues des pratiques en matière d'investissement et des politiques de sauvegarde élaborées par les institutions financières publiques multilatérales, à savoir essentiellement la Banque mondiale et le Société Financière Internationale, mais aussi les banques de développement régionales. Elles sont utilisées par les PMA dans ce contexte. Pour que l'investissement puisse être durable, il doit faire l'objet d'études de faisabilité et d'analyses des risques approfondies.

La plupart des gouvernements connaissent bien cette approche de l'investissement puisqu'elle est exigée par les bailleurs des investissements publics multilatéraux. Il serait important pour les gouvernements des PMA de constituer les capacités techniques

(suite en page 6)

La coopération extérieure devrait se concentrer sur l'appui à la constitution de capacités en vue de l'examen attentif des investissements.

Renforcer la capacité de contrôle et remodeler les accords bilatéraux d'investissements ...

suite de la page 5

pour l'examen attentif des projets, de créer des incitations à l'investissement en mettant l'accent sur ces besoins d'investissement durable, et utiliser ceci avant d'autoriser ou de conclure un contrat sur un investissement. La coopération extérieure devrait se concentrer sur l'appui à la constitution de capacités en vue de l'examen attentif des investissements.

Les accords bilatéraux d'investissement devraient être remodelés

Les pays d'origine et les pays hôtes des investisseurs ont conclu près de trois mille accords de protection des investissements au cours des cinquante dernières années. Ces accords ont pour but de protéger les investisseurs contre la nationalisation des actifs, le traitement inéquitable et d'autres formes de discrimination. Les pays en développement et les PMA concluent habituellement de tels accords dans l'espoir d'attirer l'investissement étranger.

Des études récentes confirment cependant qu'il est peu probable que de tels accords soient un facteur important dans la promotion de l'investissement dans les pays hôtes. En outre, depuis la fin des années 90, les investisseurs ont commencé à recourir aux mécanismes de règlement

des différends au titre de ces traités, des mécanismes qui leur donnent généralement le droit de poursuivre les Etats directement devant les tribunaux internationaux. L'évolution de telles poursuites juridiques a surpris de nombreux pays en développement qui ont dû recourir à l'expertise de cabinets d'avocats spécialisés pour leur défense.

Avec le temps, certains de ces accords sont devenus plus ambitieux et couvrent à la fois la phase d'établissement et l'exploitation de l'entreprise après investissement. Ils sont de plus en plus souvent inclus dans les accords commerciaux, notamment dans des accords régionaux tels que l'ALENA, premier accord de ce type à comprendre un chapitre sur l'investissement. De nombreux accords commerciaux récents en cours de négociation tels que les Accords de partenariat économique (APE) incorporent des dispositions en matière d'investissement sous forme d'engagements sur la présence commerciale dans les secteurs des services et hors services.

Il est temps de réviser les accords d'investissement pour en faire un outil de développement plutôt qu'un obstacle, en particulier dans les PMA. Outre la protection légitime des investisseurs, ceci signifierait que ces accords apportent un soutien à un mécanisme de contrôle des investissements importants afin de garantir que les projets

Depuis la fin des années 90, les investisseurs ont commencé à recourir aux mécanismes de règlement des différends au titre de ces traités, des mécanismes qui leur donnent généralement le droit de poursuivre les Etats directement devant les tribunaux internationaux.

d'investissement suivent de bonnes pratiques et prennent en compte les intérêts de parties prenantes autres que l'entreprise bénéficiant de l'investissement. De tels accords pourraient en effet apporter un soutien officiel aux lignes directrices volontaires pour les investisseurs (et les gouvernements (et les pays gouvernements hôtes dans le cas de l'EITI) et rendre ces lignes directrices obligatoires. Les modalités de règlement de différends doivent également devenir plus transparentes, prévisibles et indépendantes.

L'Accord international type élaboré en 2005 par l'IISD (International Institute for Sustainable Development) en est un bon exemple⁵. Il s'agit du premier effort important visant à réexaminer la nature et le but des accords d'investissement internationaux depuis le modèle actuel élaboré il y a 50 ans. L'Accord type fixe un but clair pour de tels accords : encourager des investissements internationaux qui appuient les aspirations et les besoins de développement durable tant au Nord qu'au Sud. L'accord élabore des dispositions qui équilibrent les droits et les obligations des investisseurs, des Etats hôtes et des Etats d'origine et énonce des propositions spécifiques pour corriger le système d'arbitrage investisseur-Etat qui laisse actuellement à désirer.⁶

En 2010, le Commonwealth a élaboré de nouvelles lignes directrices

Les pays d'origine et les pays hôtes des investisseurs ont conclu près de trois mille accords de protection des investissements au cours des cinquante dernières années. Ces accords ont pour but de protéger les investisseurs contre la nationalisation des actifs, le traitement inéquitable et d'autres formes de discrimination.

L'accord élabore des dispositions qui équilibrent les droits et les obligations des investisseurs, des États hôtes et des États d'origine et énonce des propositions spécifiques pour corriger le système d'arbitrage investisseur-État qui laisse actuellement à désirer.

sur les dispositions des accords d'investissement internationaux qui favorisent le développement durable.

- (1) Modifier les protections fondamentales en faveur des investisseurs afin de refléter un meilleur équilibre entre la protection des investisseurs et la liberté réglementaire en se fondant sur plusieurs cas de « meilleures pratiques » et en s'inspirant également des accords d'investissement bilatéraux Sud-Sud ;
- (2) Imposer des obligations aux États d'origine des investisseurs afin de (i) promouvoir l'investissement directement dans les pays hôtes, et (ii) appuyer le développement de régimes réglementaires solides, transparents et efficace dans les pays hôtes ; et
- (3) Imposer aux investisseurs étrangers l'obligation de respecter l'environnement, les droits humains, les droits du travail et les droits des populations autochtones et, plus généralement, d'agir de manière socialement responsable.

La dynamique en vue de l'amélioration des accords ne sera maintenue que si les responsables en charge de négocier les accords d'investissement internationaux comprennent les incidences du langage qu'ils négocient. Pour répondre à ce besoin, l'IISD a entrepris un programme qui

offre aux pays en développement des services juridiques et de conseil sur la base de leurs besoins et de leurs circonstances spécifiques.

D'autres organisations, South Centre, par exemple, offrent également une assistance

en matière de négociation dans le domaine des accords commerciaux et d'investissement.

Les mêmes considérations sur la qualité et la transparence de l'investissement, citées dans le cadre des politiques d'investissement des pays développés et des entreprises transnationales basées dans ces économies, sont également valables dans le cas des pays en développement avancés. Du fait qu'un bon nombre des investissements importants, en particulier dans le secteur primaire et dans les infrastructures, relèvent de la responsabilité des entreprises et des agences publiques de ces pays, la responsabilité des gouvernements est en jeu. Ceci revient à dire qu'il y aurait lieu de conclure des traités d'investissement intergouvernementaux et des accords Etat hôte/investisseur qui comprennent des modalités transparentes de règlement des différends, ainsi que des mécanismes de contrôle des investissements garantissant leur viabilité et approuvant des lignes directrices volontaires. ■

Auteurs :

Matthias Meyer est Directeur exécutif de PRAXIMONDO, un cabinet conseil sur le commerce, l'environnement et le développement. Avant de monter PRAXIMONDO, il était Ambassadeur de Suisse avec un rôle de négociateur de haut niveau à l'OMC (2002-2005) et Directeur exécutif à la Banque

mondiale (1997-2002).

Peter Lunenburg est chercheur au Programme Commerce pour le développement de South Centre. Ils peuvent être contactés à matthias.meyer@praximondo.ch et lunenburg@southcentre.org

Notes :

- * Cet article est basé sur un document conjoint de CUTS et de l'ICTSD intitulé «LDCs' Trade and Investment Challenges - A report and action plan of a group of NGOs in view of the Istanbul Summit of Least Developed Countries in May/June 2011», <http://icstd.org/downloads/2010/11/lDCs-trade-and-investment-challenges.pdf>.
- 1 L'EITI (Extractive Industries Transparency Initiative) est bien expliquée sur le site web : <http://eiti.org/>
- 2 Le Nigeria est le premier pays à avoir mis en œuvre l'EITI avec le soutien réglementaire pour la mise en œuvre de cette initiative. La version nationale de l'EITI a son propre site web : <http://www.neiti.org.ng/>
- 3 *Principles for Responsible Agricultural Investment that Respects Rights, Livelihoods, and Resources*, note de discussion préparée par la FAO, le FIDA, le Secrétariat de la CNUCED et le Groupe de la Banque mondiale pour contribuer au dialogue global en cours. Ce document a fait l'objet d'un débat au sein de la Commission sur l'investissement l'entreprise et le développement de la CNUCED, en avril 2010, TD/B/C.II/CRP.3, 16 avril 2010.
- 4 Pour des renseignements sur les Principes de l'Equateur, veuillez vous référer à <http://www.equator-principles.com/> et pour des renseignements sur les Principes de Santiago, veuillez vous référer à <http://www.iwg-swf.org/pubs/gaplist.htm>
- 5 http://www.iisd.org/pdf/2005/investment_model_int_agreement.pdf
- 6 Disponible sur : <http://www.iisd.org/investment/model/>

Cycle de Doha et aide pour le commerce : Les aspirations des PMA sont-elles satisfaites ?

Offah Obale



Les pays les moins avancés (PMA) sont marginalisés dans le commerce international, en particulier dans le commerce des produits manufacturés. En raison de leur faible poids dans le commerce international, de leur faiblesse structurelle et de leur forte dépendance vis-à-vis de la finance et du commerce extérieur, ces pays sont extrêmement vulnérables aux chocs externes. Leur secteur manufacturier est particulièrement vulnérable, non seulement parce qu'il est naissant, mais aussi en raison de sa dépendance vis-à-vis du secteur primaire pour la fourniture de devises et de sources de revenu. A travers ses effets sur l'offre, le secteur primaire contribue à l'approvisionnement en biens d'équipements importés et en produits intermédiaires nécessaires à la capacité d'expansion et d'utilisation. A travers leurs effets sur le revenu, les exportations de produits primaires contribuent à alimenter la demande intérieure de produits industriels.

La population combinée des PMA est de près de 900 millions de personnes, soit plus de 12 pour cent de la population mondiale. Cependant, elle compte pour moins de 1% du total du commerce mondial, et pour

près de 0,1 pour cent et 0,3 pour cent du commerce international et de la production globale de biens manufacturés, respectivement (ONUDI 2009). Les PMA ne sont pas homogènes en termes de taille, de population, de structure de la production et des exportations, de degré d'intégration dans l'économie mondiale, de degré d'endettement, etc. Néanmoins, ils sont tous vulnérables aux chocs externes et ont peu de capacité à affronter ou à gérer les risques associés. Une telle vulnérabilité découle essentiellement de leur structure de production et de revenu, du faible niveau de développement et d'industrialisation qui en résulte, des contraintes fiscales et des problèmes de balance des paiements.

Suite à l'appel des Membres à un engagement renouvelé dans tous les domaines de l'Agenda de développement de Doha et aux négociations intenses menées depuis janvier 2011, les négociations de Doha semblent avoir révélé des divergences 'insurmontables'. La dernière évolution a été le blocage des négociations du G11 (Etats-Unis, Union européenne, Japon, Canada, Australie, Chine, Inde, Brésil, Argentine, Afrique du Sud et Maurice). Les discussions bilatérales au sein du G 11, en particulier Etats-Unis/Chine, Etats-Unis/Brésil et Etats-Unis/Inde, n'ont pas été en mesure de mener à un consensus. Caractérisant le blocage actuel, un diplomate des milieux du commerce a noté que « les intérêts mercantilistes se sont heurtés au mandat de développement du Cycle ». Divers acteurs ont noté que les discussions n'avaient certes pas été en mesure d'avancer dans le domaine de l'AMNA, (en particulier dans les domaines sectoriels) ; mais même si

ceci avait été résolu, il y aurait eu des difficultés majeures dans l'agriculture et les services, car d'autres très fortes demandes d'accès aux marchés (allant bien au-delà du mandat de Doha) étaient également formulées par les pays en développement.

La majeure partie des négociations menant au blocage actuel dans le Cycle de Doha n'a eu lieu qu'entre quelques acteurs. Que signifie ce blocage pour les PMA ? Comment préserver les intérêts de ces pays ?

Audit de développement sur le programme de travail de Doha

En dépit de son mandat de développement, il y a eu très peu de réalisations dans la composante développement des négociations du cycle qualifié de 'Round du développement'. La plupart reconnaissent qu'au cours des dix dernières années, les questions d'accès aux marchés ont pris le dessus sur l'agenda du développement.

En outre, selon de nombreuses études sur l'impact du Cycle de Doha sur l'Afrique¹ et sur d'autres pays en développement à faible revenu, ces pays seraient perdants en raison des pertes résultant de l'érosion des préférences. En raison de la persistance de la faiblesse de leurs niveaux de compétitivité, il est difficile pour ces pays d'engranger des gains réels d'accès aux marchés dans le Cycle de Doha.

Les PMA ont proposé plusieurs composantes clés du paquet de Doha qui, si elles étaient prises en compte, pourraient apporter certains résultats en matière de développement. Celles-ci comprennent le coton ; l'accès en

franchise de droits et sans contingents, l'article XXIV du GATT ; la dérogation sur les services ; le traitement spécial et différencié ; et les questions de mise en œuvre. Toutefois, aucun progrès n'a été effectué jusqu'ici sur ces questions importantes.

Au vu de l'importance du coton pour les PMA, il y aurait lieu de noter que le coton a sa propre spécificité dans les négociations sur l'agriculture et également à travers le Sous-comité sur le coton. La Conférence ministérielle de Hong Kong avait convenu de l'élimination par les pays développés de toutes les formes de subventions à l'exportation en 2006. Ceci n'a pas encore été fait et constitue une menace pour les petits producteurs de coton de certains PMA tels que le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali.

Une autre question ayant fait l'objet de débats intenses est celle des 'préférences non-réciproques'. Le projet de modalités de l'AMNA propose de différer la mise en œuvre des abaissements tarifaires sur une liste négociée de lignes tarifaires dans l'UE et aux Etats-Unis, à savoir 9 réductions de taux égales annuelles au lieu de 6, avec une période de grâce de deux ans. Pour aider davantage les pays bénéficiaires de préférences à s'adapter aux défis qui découleront de la hausse de la concurrence, le projet de modalités de l'AMAN exhorte les pays qui accordent des préférences à accroître leur assistance à ces Membres par l'intermédiaire de mécanismes tels que le Cadre intégré renforcé en faveur des PMA et d'autres initiatives d'aide pour le commerce. Les préoccupations ici comprennent, d'abord, la mobilisation de ressources additionnelles ; en ensuite, le programme d'Aide pour le commerce à l'OMC est distinct de l'engagement unique. Pour être fructueux, le programme d'aide pour le commerce devrait être redynamisé en l'orientant

davantage vers les capacités de production des PMA.

Dans les négociations sur les services, les Membres sont tenus d'accorder une attention spéciale aux secteurs et modes de fourniture qui intéressent les PMA du point de vue des exportations. Des dispositions spéciales ont également été prises pour la participation des PMA aux négociations, affirmant ainsi le besoin de plus grande flexibilité en termes d'ampleur et de couverture des engagements des PMA. Cela devrait appeler à une attention particulière des autres Membres sur l'ouverture de secteurs qui intéressent les PMA. L'accent doit être mis sur l'importance que revêt l'aide qui leur sera apportée en vue de leur assurer une participation plus effective au commerce international des services. Lors de la Conférence ministérielle de 2005, à Hong Kong, les ministres ont demandé à tous les Membres de ne pas attendre des PMA qu'ils souscrivent à de nouveaux engagements. Les ministres ont fait part de leur détermination à élaborer des méthodes pour la mise en œuvre pleine et effective des Modalités en faveur des PMA et à fournir une assistance technique ciblée afin de permettre aux pays en développement et aux PMA de participer aux négociations de manière effective. Lors de la réunion ministérielle de juillet 2008, à Genève, un texte sur les services indiquait un appui général des Membres à un mécanisme de dérogation comme moyen le plus satisfaisant d'accorder une priorité spéciale aux PMA, en conformité avec l'article IV:3 de l'AGCS, notamment dans des secteurs et modes de fourniture qui intéressent ces pays. Malheureusement, il n'y a pas eu de progrès enregistrés dans les négociations sur le projet de texte de dérogation mis en distribution début 2010 par le groupe des PMA. Des désaccords persistent, notamment en ce qui concerne le champ d'application

de la dérogation, ainsi que les règles d'origine pour les services et les fournisseurs de services.

Le mouvement des personnes physiques (au titre du Mode 4) a également attiré l'attention. Des propositions sur le Mode 4, qui joue un rôle central pour de nombreux PMA, comprenaient un appel à l'harmonisation des catégories de fournisseurs de services utilisées dans la liste d'engagements, davantage d'engagements sur les travailleurs peu qualifiés, et la réduction des obstacles impliquant des questions telles que la nationalité, le lieu de résidence et les conditions requises pour l'obtention du permis de travail, ainsi que la durée du séjour. Lors de la réunion de la Session spéciale du Conseil du commerce des services, tenue en mai 2006, la délégation zambienne a présenté, au nom du Groupe des PMA, une communication formulant leur demande collective sur le Mode 4². Le Groupe des PMA demande aux Membres de prendre des engagements dans quatre catégories de personnes physiques, chacune des catégories s'appliquant à un certain nombre de secteurs spécifiés qui intéressent ce groupe du point de vue des exportations. Là encore, il n'y a pas eu de résultats.

Les propositions adoptées à Hong Kong comprennent la décision selon laquelle les Pays développés Membres et tous les Pays en développement Membres qui se déclarent en mesure de le faire, **devraient fournir un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents pour au moins 97 pour cent des produits en provenance des PMA.** Les Membres sont également tenus de veiller à ce que les règles d'origine préférentielles applicables aux importations en provenance des PMA soient transparentes, simples et contribuent à faciliter cet accès aux marchés. Les PMA continuent de

(suite en page 10)

*Cycle de Doha et aide pour le commerce :
Les aspirations des PMA sont-elles satisfaites ?*

suite de la page 9

mettre l'accent sur la nécessité d'une mise en œuvre rapide et efficace de la décision relative à l'accès en franchise de droits et sans contingents. Dans ce contexte, les PMA ont formellement présenté deux communications, l'une sur les règles d'origine et l'autre sur l'accès aux marchés (TN/CTD/W/30 et TN/CTD/W/31 respectivement). C'est certainement un domaine où les Membres peuvent appliquer concrètement la décision d'accorder un accès en franchise de droits et sans contingents en la considérant comme un 'premier acompte'.

Article XXIV du GATT. La question ici porte sur les flexibilités à accorder aux pays en développement lorsqu'ils négocient et sur les Accords commerciaux régionaux avec un pays développé. La Bolivie a récemment présenté une proposition³ qui vise à clarifier les aspects développement des Accords commerciaux régionaux. La proposition appelle à l'insertion d'un libellé dans une partie appropriée de l'article XXIV du GATT, libellé selon lequel lorsque des pays en développement sont parties à un accord avec les pays développés en vue de la constitution d'une union douanière, d'une zone de libre échange, ou d'un arrangement provisoire menant soit à une union douanière, soit à un accord de libre-échange, un traitement spécial, en particulier une réciprocité qui ne soit pas totale, sera accordé aux pays en développement. Les Etats-Unis pour leur part exhortent plutôt à se concentrer sur l'intégration de ces questions dans un programme de travail post-Doha. Certains Membres ont souligné qu'au vu du mandat de développement du Cycle, un programme de travail ne pourrait pas remplacer des résultats sur les aspects développement des Accords commerciaux régionaux, mais seulement venir en ajout. Ils affirment

qu'un programme de travail, à ce stade, pourrait détourner l'attention du mandat sur les questions liées au développement.

Aide pour le commerce

Les ministres des pays en développement ont insisté sur l'inclusion d'un traitement spécial et différencié plus effectif comme élément de négociation du Cycle de Doha. Ceci est devenu une condition pour démarrer de nouvelles négociations. Dans le cadre de cet arrangement, il y avait lieu de renforcer le soutien technique aux pays en développement pour leur permettre de traiter des règles et procédures commerciales complexes du cadre GATT/OMC. En outre, un effort spécial devait être fourni pour renforcer plus généralement le traitement spécial en faveur des PMA et d'autres nations commerciales marginalisées. Ces objectifs sont reflétés dans la Déclaration de Doha de 2001 (paragraphe 38-41). Depuis lors, l'OMC est devenue une enceinte principale pour mobiliser des engagements d'aide supplémentaires et examiner les progrès réalisés sur l'aide et le développement. La Conférence ministérielle de Hong Kong de 2005 appelait à l'expansion de l'aide pour le commerce afin « d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, à se doter de la capacité du côté de l'offre et de l'infrastructure liée au commerce dont ils ont besoin pour ... accroître leur commerce » (paragraphe 57). Les pays africains avaient insisté sur ce concept plus large d'aide pour le commerce en faisant valoir que l'amélioration de l'accès de leurs entreprises aux marchés extérieurs ne suffisait pas, car ces entreprises n'étaient pas en mesure de produire des biens et services compétitifs.

En conclusion, il est clair qu'en dépit du mandat de Doha et de la Déclaration ministérielle de Hong Kong, les

aspirations des PMA en matière de développement n'ont jusqu'ici pas été satisfaites dans les négociations. Dans les prochaines semaines, l'OMC sera sur le point de prendre une décision sur le sort à réserver aux discussions de Doha. Pour citer la déclaration de l'Ambassadeur de l'Inde au Comité des négociations commerciales, le 2 février 2011, « Profitons pleinement de cette nouvelle année lunaire du lapin. Une des caractéristiques du lapin est qu'il vit selon la règle d'or et ne penserait pas à l'enfreindre. La règle d'or de ce Cycle, c'est le développement. Travaillons de manière acharnée, dans les mois à venir, à conclure le Cycle en respectant son mandat. » ■

Auteur :

Offah Obale est Administrateur de programme à South Centre. Il peut être contacté sur obale@southcentre.org

Notes

- 1 Carnegie 2006 ; Banque mondiale 2005
- 2 JOB (06)/155
- 3 TN/RL/W/250

Références

JOB(06)/155 -24 May 2006, LDC Group Request on Mode 4. Submission by the LDC Group (Zambia)

TN/CTD/W/30 -12 June 2006, LDCs Proposal on Rules of Origin. Submission by LDC Group (Zambia)

TN/CTD/W/31 - 30 June 2006, Duty Free and Quota Free Market Access: Implementation of the Decision on Measures in favour of LDCy of Annex F of the Hong Kong Ministerial Declaration of December 2005

TN/RL/W/250 -26 January 2011, Submission by Plurinational State of Bolivia, Negotiations aimed at clarifying and improving disciplines and procedures under existing WTO provisions applying to regional trade agreements. A proposal to clarify developmental aspects of regional trade agreements.

Statement of the Indian Government to the Trade Negotiations Committee of 2 February 2011.

Les PMA : évaluation du Plan d'Actions de Bruxelles et perspectives Post-Istanbul

suite de la page 11

réalisé, même si dans certains pays quelques progrès ont été notés.³ L'une des raisons a été la persistance d'un environnement international de plus en plus défavorable, marqué par l'hégémonie du fondamentalisme du marché, mais également l'échec des promesses faites par les partenaires des PMA en termes de transferts de ressources financières et d'ouverture des marchés. Le dernier rapport de la CNUCED sur les PMA dresse un constat d'échec de toutes les politiques d'assistance aux PMA.⁴

En effet, ni les promesses d'aide ni celles d'accès aux marchés n'ont été tenues. En matière d'aide publique au développement (APD), il a été constaté que les transferts réels de ressources aux PMA ont baissé au cours des dix dernières années. En effet, les chiffres présentés par les « donateurs » incluent les « allègements » de dette obtenus par les PMA au cours de ces dernières années ainsi que les programmes d'urgence humanitaire. Pour l'Afrique, même les engagements pris à Gleneagles (Ecosse) en juillet 2005 ne seront pas tenus. Ces engagements visaient à doubler l'aide à 48 milliards de dollars en 2010. Les transferts effectués depuis 2005 au titre de cet aide montrent qu'il manquera plus de 20 milliards de dollars au chiffre annoncé.⁵ On peut faire le contraste entre ces promesses non réalisées et la rapidité avec laquelle les pays développés, Etats-Unis, France, Allemagne, en tête, ont mobilisé en quelques semaines des centaines de milliards de dollars entre 2008 et 2009 pour secourir leurs banques et entreprises privées.⁶

La situation actuelle des PMA africains

L'échec du PAB et les crises qui ont secoué l'économie mondiale au cours des trois ou quatre dernières années

L'échec du PAB et les crises qui ont secoué l'économie mondiale au cours des trois ou quatre dernières années ont précipité les PMA africains dans une spirale incontrôlable.

ont précipité les PMA africains dans une spirale incontrôlable. La crise alimentaire s'était traduite par des émeutes de la faim dans nombre de PMA, avec parfois des pertes en vies humaines. Et la crise financière internationale est venue aggraver la situation des PMA africains. Selon la Banque africaine de développement (BAD), une grande partie des gains de croissance de ces pays ont été perdus, comme en témoigne le taux de croissance de 2% enregistré en 2009 par rapport à une moyenne de 5% sur la période précédant la crise. Par exemple, les prix de la plupart des produits de base ont baissé en 2008. Ce furent les cas des prix du café (baisse de 24%), du cacao (27%), du cuivre (50%), etc. Cela a considérablement réduit les recettes d'exportations, avec des conséquences néfastes pour la croissance et l'emploi.⁷

En matière de commerce, les PMA représentent à peine 1% du commerce mondial. Et cela malgré des mesures comme la politique « Tout sauf les armes (TSA) de l'Union européenne, l'AGOA des Etats-Unis et le traitement spécial et différencié (TSD) dont ils bénéficient. La réalité est que ces mesures de soutien sont plus symboliques que réelles. Trop d'exclusions réduisent les avantages commerciaux des PMA, comme les règles d'origine, les mesures environnementales et les règles sanitaires et phytosanitaires, entre autres.⁸

La CNUCED observe que durant la décennie écoulée, la dépendance des PMA à l'égard des produits de base et des marchés extérieurs s'est

accentuée. Nombre d'entre eux dépendent de deux ou trois produits pour leurs exportations et le ratio de celles-ci par rapport au PIB est passé de 17% en 1995 à 45% en 2007.⁹

La dépendance alimentaire s'est également aggravée dans nombre de PMA. Pour l'ensemble de ces pays, les importations de produits alimentaires ont bondi de 7,6 milliards de dollars en 2000 à 24,8 milliards en 2008. La désindustrialisation a avancé à pas de géant puisque le secteur manufacturier contribue pour moins de 10% à la formation du produit intérieur brut. Au final, la pauvreté s'est aggravée, avec près de 60% des habitants des PMA africains vivant avec l'équivalent de 1,25 dollar par jour tandis que 80% d'entre eux vivent avec l'équivalent de deux dollars par jour.¹⁰

C'est l'ensemble de cette situation qui explique la détérioration des indicateurs de développement dans beaucoup de PMA africains, qui sont de plus en plus fragilisés, vulnérables et en proie à des conflits sociaux et politiques récurrents, voire à des guerres civiles dévastatrices.¹¹

Perspectives

L'analyse précédente a montré que les PMA africains, et les pays africains en général, ne peuvent pas compter sur ce qu'ils appellent leurs « partenaires au développement » pour sortir du sous-développement. Les crises multiples auxquelles ils ont été confrontés ont été des illustrations supplémentaires de l'échec du paradigme néolibéral imposé depuis près de 30 ans par le FMI et la Banque mondiale.

Par conséquent, les PMA et les autres pays africains devraient profiter de la crise actuelle de paradigme pour contester et rompre avec ces politiques qui ont échoué et recouvrer

L'analyse précédente a montré que les PMA africains, et les pays africains en général, ne peuvent pas compter sur ce qu'ils appellent leurs « partenaires au développement ».

leur souveraineté sur la conception et la mise en œuvre de leurs politiques de développement. Il faut rejeter le modèle de croissance tirée par les exportations, basé sur le « libre-échange » dont la faillite est avérée et qui a coûté cher à l'Afrique.¹² C'est pourquoi les PMA doivent s'opposer aux accords de « libre-échange » que l'Union européenne veut imposer aux pays africains.

Comme le propose un document conjoint de la Banque africaine de développement, du NEPAD et de l'Union africaine, les pays africains doivent s'efforcer de construire le « Consensus Africain sur le Développement »¹³ en opposition au « Consensus de Washington », aujourd'hui complètement discrédité. Il faut oser penser en dehors du cadre néolibéral et du système capitaliste dominant.

L'Afrique doit s'appuyer sur une plus grande mobilisation de ressources domestiques pour financer son développement. Cela est possible avec des politiques fiscales et monétaires hardies. Par exemple, les PMA africains ont été capables de mobiliser des recettes publiques à hauteur de 24,8% du PIB en 2008 contre 17,3% en 2000.¹⁴

Ces changements passent par un contrôle des mouvements de capitaux et surtout le retour de l'Etat au centre du processus de développement, comme le préconise la CNUCED.¹⁵

La coopération Sud-Sud est une alternative qui permet aux pays africains en général et aux PMA en particulier, de bénéficier davantage de ressources financières, de transferts de

technologies et d'investissements directs dans de nombreux domaines. Plus des deux tiers des prêts consentis par les grands pays du Sud sont des prêts concessionnels.

La CNUCED indique que depuis 1996, plus de la moitié des importations des PMA proviennent du Sud et elles sont estimées à 62% sur la période 2007-2008. En outre, entre 1990/1991 et 2007/2008, 66% de l'expansion du commerce extérieur des PMA est due aux pays du Sud. Les pays du Sud sont le principal marché des PMA, absorbant plus de la moitié de leurs exportations. Bref, les relations Sud-Sud permettent une diversification géographique du commerce, des investissements et des flux financiers publics aux PMA africains.¹⁶

Auteur :

Demba Moussa Dembélé est économiste et Président de l'Observatoire des PMA

Notes

- 1 Actuellement, les critères révisés pour désigner les PMA comprennent les indicateurs suivants: 1) le revenu national brut par habitant; 2) l'indice du capital humain et 3) l'indice de vulnérabilité économique.
- 2 Les PMA sont : Angola ; Bangladesh ; Bénin, Bhutan ; Birmanie ; Burkina Faso, Burundi ; Cambodge ; Comores ; Djibouti, Erythrée ; Ethiopie ; Gambie ; Guinée-Bissau ; Guinée-Conakry ; Haïti ; Laos ; Lesotho ; Liberia ; Malawi ; Mali ; Mauritanie ; Mozambique ; Népal ; Niger ; Ouganda ; RCA ; RDC ; Rwanda ; Sénégal ; Sierra Leone ; Somalie ; Soudan ; Tanzanie ; Tchad ; Timor Este ; Togo ; Zambie
- 3 Assemblée Générale de la société civile des PMA africains. *Bilan du PAB et des OMD en direction de la 4^{ème} Conférence des Nations-Unies sur les PMA (PMA IV)*. (Addis Abéba 4-5 mars 2010). Observatoire des PMA
- 4 CNUCED, *Rapport 2010 sur les pays les*

moins avancés. Nations-Unies : New York & Genève, septembre 2010

- 5 Eurodad "Missing the targets: EU aid falls short of promises". Bruxelles, 17 février 2010. Voir www.eurodad.org
- 6 *Le Monde Diplomatique*, Paris, février 2010, p. 1.
- 7 AfDB, Ministerial Conference on the Financial Crisis. *Briefing Note 1: The Current Financial Crisis: Impact on African Economies*. Tunis, 12 novembre 2008
- 8 CEA, Réunion Préparatoire de la Région-Afrique: Revue de la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles. Addis Abéba, 8-9 mars 2010. Document final
- 9 Rapport de la Commission Commerce et Développement, Genève, 11 mai, 2009
- 10 CNUCED, *Rapport 2010 sur les PMA*, op.cit.
- 11 Banque africaine de développement (BAD), *Résolution des conflits, paix et reconstruction en Afrique*. Rapport annuel 2008/2009, Oxford University Press, 2009
- 12 Voir entre autres, CNUCED, *Le développement économique en Afrique 2008. Résultats à l'exportation après la libéralisation du commerce. Quelques tendances et Perspectives; Christian Aid, The economics of failure: the true costs of « free trade » for poor countries*. Christian Aid Briefing Note, Londres, juin 2005
- 13 Banque africaine de développement ; NEPAD, Union Africaine, *Le Consensus de Tunis : de l'efficacité de l'aide à l'efficacité du développement. Réaliser une vision africaine pour le développement*. Tunis, 4-5 novembre 2010.
- 14 CEA, *Revue de la mise en œuvre du PAB*, op.cit
- 15 Le développement économique en Afrique. Retrouver une marge d'action : la mobilisation des ressources intérieures et l'Etat développementiste. Nations-Unies : New York & Genève, septembre 2007.
- 16 CNUCED, *Rapport 2010 sur les PMA*, op.cit.

Agriculture : les divergences persistent à plusieurs niveaux

Malgré le travail intense des négociateurs et les consultations du président, il n'y a aucune convergence d'envergure sur les négociations. Le président du groupe, l'Ambassadeur David Walker, a fait son rapport au comité de négociations commerciales. Ce rapport est structuré autour de 3 points essentiels :

- les questions figurant entre crochets ou autrement annotées dans les documents identifiés au point ;
- les modèles ;
- les données.

Les questions entre crochets ou autrement annotées dans l'impasse

Le premier sujet évoqué est la catégorie bleue, sur ce point, l'Ambassadeur estime qu'aucun travail supplémentaire n'est requis pour un accord final.

Pour les produits sensibles, devant l'insistance du Canada et du Japon d'obtenir des flexibilités, la question principale reste celle de savoir si les autres membres sont disposés à accepter une flexibilité en matière de désignation des « produits sensibles » qui viendrait s'ajouter à celle du paragraphe 71.

Toutes les autres questions qui ont fait l'objet de consultations n'ont pas connu d'avancées significatives, qu'il

s'agisse des plafonds tarifaires, des contingents tarifaires, de la simplification des tarifs ou des produits spéciaux.

Par contre le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) a fait l'objet de plusieurs contributions qui portaient sur la contre vérification à l'aide du volume et des prix, la saisonnalité, le MSS fondé sur les prix, les flexibilités pour les petites économies vulnérables (PEV) et l'approche au prorata.

La situation du coton inquiète

Le rapport du président du groupe a souligné que « les membres n'étaient pas tous en mesure d'accepter le texte tel qu'il était rédigé ». Mais aucun d'entre eux n'a fait une nouvelle proposition.

Les Etats-Unis, qui étaient en désaccord avec les engagements prévus en matière de coton dans le document Rév. 4, n'ont pas fait de contre-proposition sur la question. Les pays du C4 (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad), insistent toujours pour la réduction des engagements en matière de subventions. Cette demande figure au premier rang des questions en suspens.

Le blocage, pousse le Président à s'interroger sur la possibilité d'une solution à cette question malgré l'engagement des parties à trouver

Les pays du C4 (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad), insistent toujours pour la réduction des engagements en matière de subventions.

un accord « ambitieux, rapide et spécifique ».

Aucun progrès sur les questions en suspens

Le rapport n'a fait état d'aucune avancée sur les questions en suspens dans le dossier de Doha. Elles sont relatives, entre autres, aux subventions spécifiques aux produits, au nombre et au traitement des produits sensibles, au plafonnement tarifaire et aux exemptions du plafonnement tarifaire des lignes non sensibles, à la création de contingents tarifaires, à la simplification des tarifs, à la sauvegarde spéciale pour les pays développés, au mécanisme de sauvegarde spéciale pour les pays en développement et aux produits tropicaux et à l'érosion des préférences.

Le rapport a également fait mention des travaux en cours relatifs à « l'élaboration de modèles » dans les trois piliers relatifs à l'identification et à l'élaboration de modèles pour la présentation des données de base et des engagements au titre du PDD. ■

Sources : rapport du président du groupe de négociation au CNC les 21 et 22 avril,

Lien : http://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/negoti_tnc_21apr11_f.htm

Le rapport fait mention des travaux en cours, relatifs à « l'élaboration de modèles » dans les trois piliers relatifs à l'identification et à l'élaboration de modèles pour la présentation des données de base et des engagements au titre du PDD.

Plus de divergences que de convergences au niveau des services

L'accès aux marchés, la réglementation intérieure, les règles de l'AGCS et la mise en œuvre des modalités pour les PMA ont été les principales questions qui ont fait l'objet de discussions ces dernières semaines dans le comité de négociation des services. Le président du groupe, l'ambassadeur Fernando De Matéo, à l'instar de ses collègues a présenté un rapport au comité des négociations commerciales.

Ce rapport retrace « ce qui a été accompli, les divergences majeures, et les moyens d'aller de l'avant ».

Selon le rapport, malgré l'intensification des engagements et du travail des membres depuis janvier 2011, des divergences importantes persistent sur les aspects suivants :

- les questions de base importantes au niveau de la réglementation intérieure ;
- les trois domaines de négociations des règles de l'AGCS, à savoir les mesures de sauvegarde, les marchés publics et les subventions. À ce titre, le rapport révèle l'existence de différences substantielles au niveau de l'accès au marché « entre les offres ou annonces d'intentions et les demandes bilatérales et plurilatérales ou les régimes appliqués ».

Les PMA mettent souvent en avant le principe de précaution qui leur interdit de prendre des engagements contraignants à ce niveau et de demander ainsi une dérogation au niveau des négociations.

- La mise en œuvre des modalités pour les PMA

Dérogation pour les services

Les PMA sont fortement intéressés par les négociations des Services, parce que ce secteur participe, d'une part, dans une large mesure à la formation des PIB de la plus part de ces PMA, et d'autre part, parce que les PMA disposent d'un avantage comparatif pour ce qui est du mode 4 du commerce des services, concernant les mouvements des personnes. Mais, les PMA ne maîtrisent pas souvent l'évolution de ce secteur au niveau interne. C'est pourquoi, ils mettent souvent en avant le principe de précaution qui leur interdit de prendre des engagements contraignants à ce niveau et de demander ainsi une dérogation au niveau des négociations. C'est la même motivation pour l'assistance technique qu'ils considèrent comme « nécessaire pour mener les évaluations nationales du commerce des services sur une base globale et sectorielle par rapport aux objectifs de l'AGCS et de l'Article IV en particulier.»

Il y a donc sur la table du groupe de négociation, une proposition de texte pour la dérogation faite par le groupe des PMA dans laquelle deux idées majeures peuvent être relevées pour certains membres, il faut que « les préférences visées par la dérogation soient effectives » ; elles doivent aller « au-delà des mesures relatives à l'accès aux marchés ». Pour d'autres, « il importait de restreindre le champ d'application de la dérogation aux mesures relatives à l'accès aux marchés, ou au moins de définir clairement ce que pourrait être d'éventuelles mesures visées

additionnelles. »

Il faudrait aussi, dans le même temps faire des clarifications sur les « règles d'origine pour les services et les fournisseurs de services bénéficiant des préférences».

En tout état de cause, une dérogation de large portée est attendue par les PMA.

Si certains membres sont d'avis que les négociations sur l'accès aux marchés des services sont très avancées par rapport à celles sur l'agriculture et l'AMNA, d'autres pays en développement restent préoccupés par les offres ou annonces d'intention reçues des pays développés dans des domaines d'intérêt pour eux, tels que le mode 4 concernant le mouvement des fournisseurs de services à court terme.

En résumé, le rapport a souligné que « les Membres ne pourront avancer en ce qui concerne l'accès aux marchés dans le secteur des services qu'une fois mobilisée la volonté politique de régler les problèmes dans les autres domaines du Cycle ».

En somme, on peut retenir que depuis la conférence d'annonce légale de juillet 2008, les négociations au niveau des services ne progressent pas. ■

Malgré l'intensification des engagements et du travail des membres depuis janvier 2011, des divergences importantes persistent.

Les discussions ciblées au niveau de l'ADPIC n'ont pas donné de résultats satisfaisants

Dans le domaine des l'ADPIC, trois points ont largement dominé les discussions depuis le lancement du cycle de Doha en 2001. Il s'agit de l'établissement d'un registre multilatéral pour les Indications Géographiques des vins et spiritueux, l'extension de la protection accordée par les ADPIC aux indications géographiques des vins et spiritueux à tous les produits, et la relation entre l'ADPIC et la CBD (Convention sur la Biodiversité).

Depuis fort longtemps, chacun de ces points a fait l'objet de débats continus sans que les objectifs de négociation ne soient atteints.

Les délibérations à propos de ces trois points ont suivi deux voies distinctes. Le système multilatéral de notification et d'enregistrement des vins et spiritueux est discuté dans une Session Spéciale du Conseil des ADPIC.

Le 21 Avril, le Président de la Session Spéciale du Conseil, l'Ambassadeur Zambien, Darlington Mwape a présenté un rapport en y joignant un projet de texte composite du futur registre.

Le Directeur Général de l'OMC, Pascal Lamy, a, quant à lui, présentait un état des lieux des deux discussions restantes.

Cependant, malgré la possibilité de faire du projet de texte une bonne base de travail pour les négociateurs par la suite, il n'en reste pas moins, un long chemin avant qu'un accord final

Dans le projet de texte composite, 6 éléments essentiels, qui pourraient contribuer à l'amélioration d'un futur accord

ne soit atteint.

Dans le projet de texte composite présenté par le président du groupe, 6 éléments essentiels, qui pourraient contribuer à l'amélioration d'un futur accord, ont été mis en exergue. Il s'agit de :

- la notification,
- l'enregistrement,
- les effets légaux/conséquences de l'enregistrement,
- les frais et coûts,
- le traitement spécial et différencié,
- la participation.

Dans la section portant sur les aspects légaux de l'enregistrement, notamment les conséquences de cet enregistrement – et comme dans la plupart des parties du projet de texte – il n'y a eu aucun accord.

Les PMA continuent de réclamer la matérialisation du TSD (Traitement Spécial et Différencié) à travers des périodes transitoires et une assistance technique et financière.

L'engagement de Lamy pour les IG n'a pas réussi à booster les discussions

En ce qui concerne l'élargissement des Indications Géographiques, Lamy a mené des discussions durant ces deux dernières années, portant sur leur structure ainsi que sur les techniques de procédure. Dans ses observations finales, il en conclut que les délégations continuent d'exprimer leurs divergences qui ont caractérisé ce débat, sans aucune convergence évidente sur la question spécifique de l'extension de la couverture des Indications géographiques. Il observe, néanmoins, que la légalité des

Les PMA continuent de réclamer la matérialisation du TSD à travers des périodes transitoires et une assistance technique et financière.

systèmes de marques comme moyen de protection des IGs – en conformité avec le principe général que les membres sont enclins à choisir leurs propres moyens de mise en œuvre des obligations des ADPIC – a été clarifiée.

Les membres s'accordent sur la nécessité d'avancer dans la relation entre ADPIC et la CBD

Sur les relations entre les ADPIC et la CBD, Lamy souligne que les membres ont exprimé leurs soutiens aux principes et objectifs de la CBD, incluant le principe du consentement préalable et celui du partage équitable des bénéfices. Ils sont tombés d'accord sur le besoin d'avancer afin d'éviter les brevets erronés, notamment à travers l'utilisation de bases de données mais aussi éviter les brevets accordés sur la base de savoirs traditionnels ou ressources génétiques déjà existantes. Néanmoins, les membres continuent à avoir des divergences à savoir si un mécanisme de divulgation spécifique relatif aux ressources génétiques et savoirs traditionnels associés serait utile et efficace dans l'assurance que le système de brevetabilité puisse être conforme aux objectifs de la CBD ou s'il faudrait la mise en place d'autres mécanismes. ■

Sources : ICTSD, <http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/105081/>, synthèse de ENDA

Accès au marché pour les produits industriels : des blocages à la fois techniques et politiques

Les Membres de l'OMC participant aux travaux du Groupe de négociations sur l'accès au marché pour les produits industriels (AMNA) restent encore très divisés sur une série de questions à la fois d'ordre technique et politique. Le Rapport soumis au Comité de négociations commerciales (CNC) le 21 avril dernier par le Président du groupe, l'Ambassadeur Suisse Luzius Wasescha, a révélé l'impossibilité de produire un nouveau projet de texte d'accord global sur l'AMNA. Le Président a d'ailleurs simplement annexé le projet de texte de 2008, avec sa formule Suisse controversée pour la réduction tarifaire, à son rapport.

Depuis la Conférence Ministérielle de HongKong, des négociations sectorielles se mènent sur l'AMNA pour réduire, ou éliminer dans certains cas, les droits de douane sur les produits industriels. Les négociations conduites par le Président ont porté sur une gamme variée de questions dont les priorités sectorielles des Membres, leur position par rapport à l'approche fondée sur un « panier de produits » et sur la contribution possible des initiatives sectorielles au niveau d'ambition global de l'AMNA, ainsi que les compromis possibles dans l'AMNA ou en relation avec d'autres secteurs. Les discussions ont par moment fait apparaître deux camps. Ceux qui cherchaient à avoir un accès au marché additionnel au moyen des actions sectorielles et qui ont identifié des secteurs prioritaires dont les produits chimiques, les machines industrielles, les produits électriques et électroniques, les soins de santé améliorés, les produits forestiers, les matières premières, et pierres gemmes et articles autres de bijouterie ou de joaillerie. Et ceux qui, comme la Chine, l'Inde et le Brésil, ont affirmé ne pas rechercher

d'ouverture supplémentaire au moyen de ces initiatives. Ils ont plutôt argué que les secteurs évoqués présentaient pour eux une sensibilité spécifique qui nécessite un traitement approprié.

D'autres points litigieux sur les négociations sectorielles ont aussi été soulignés. C'est le cas du traitement à accorder aux produits choisis dans les différents secteurs et qui doivent être soumis à la réduction tarifaire. Certains membres ont défendu l'idée que les produits choisis doivent être ramenés à zéro pour l'essentiel. D'autres ont estimé que le but est de parvenir à une réduction équilibrée et réaliste, sans forcément ramener les tarifs à zéro.

Les divergences qui apparaissent dans les négociations sectorielles ne sont pas seulement d'ordre technique, même si ces aspects en constituent les éléments les plus visibles. Au-delà des aspects techniques, il y a une sorte de prise de position politique qui est liée à la conception que les Membres ont du rôle de la libéralisation des tarifs comme instrument de politique commerciale dans les différentes phases du développement. On constate en effet, comme l'évoque le rapport du Président, un clivage fondamental dans les attentes des Membres, selon qu'ils soient des pays développés ou en développement, vis-à-vis des négociations sur l'AMNA.

D'un côté nous avons les pays développés qui considère en général que les réductions tarifaires au moyen de la formule ne reflètent pas le niveau d'ambition attaché au Cycle de Doha en matière d'accès au marché pour les produits non agricoles. Ces pays estiment que la formule n'opère que des coupes limitées sur les droits des pays émergents, alors qu'en raison du « niveau déjà peu élevé des droits de douane imposés sur les produits

industriels par les pays développés et de l'application des réductions sans exceptions suivant la formule, ils n'auraient plus d'argument pour obtenir à l'avenir des économies émergentes des réductions tarifaires sur les produits industriels ».

De l'autre côté se trouve un groupe de pays en développement qui estiment que la formule reflète déjà un niveau d'ambition significatif et conforme à l'esprit du cycle qui cherche à promouvoir le développement en aménageant un espace politique suffisant aux pays en développement. Ces pays dont les principaux leaders sont Membres du Groupe AMNA 11 estiment que les pays en développement ont entrepris depuis le Cycle d'Uruguay d'ambitieuses réductions tarifaires qu'ils seraient prêts à consolider dans le Cycle de Doha. Evoquant le mandat de Doha pour une réciprocité moins que totale dans les engagements de réduction, ces pays ont estimé qu'il serait disproportionné de demander aux pays en développement des réductions supplémentaires, en particulier sur les produits chimiques, les machines industrielles et les produits électriques et électroniques, en référence aux pays développés qui y ont déjà des niveaux de droit très bas.

Des avancées sur les obstacles non tarifaires

Une partie importante du rapport du Président a été consacrée à la question des obstacles non tarifaires (ONT), une question relativement peu controversée autour de laquelle les Membres ont fait quelques avancées. Le Président a évoqué le fait que les négociations sur les ONT offrent des espaces de convergences qui se réfèrent à des « améliorations

(suite en page 18)

Accès au marché pour les produits industriels : des blocages à la fois techniques et politiques.

suite de la page 17

possibles sur le fonctionnement de l'accord sur les barrières techniques au commerce (BTC) et incitent les législateurs à se référer de préférence aux normes internationales et à réduire la tendance à s'écarter de ces normes». Le rapport contient la formulation d'un nouveau projet d'accord qui pourrait être bâti autour de trois points (même si des dispositions entre crochets y demeurent) : un mécanisme horizontal pour la médiation suite à des différends liés aux mesures non tarifaires ; des règles générales relatives à la transparence dans l'adoption de nouvelles réglementations et en fin de l'étiquetage des textiles, vêtements, chaussures et articles de voyage.

Les autres domaines qui ont fait l'objet de discussions et de progrès sont :

- le projet de Décision ministérielle sur les procédures visant à faciliter la recherche de solutions pour les obstacles non tarifaires (mécanisme horizontal) ;
- les produits remanufacturés ;
- Un projet de décision sur l'étiquetage des textiles, des vêtements, des chaussures et des articles de voyage ;
- les questions de transparence en rapport avec les OTC ;
- les normes internationales, même si bon nombre de membres refuse que soient mentionnés les organismes de normalisation.

Malgré ces quelques résultats positifs, le travail à ce niveau doit continuer sur plusieurs questions en suspens relatives aux ONT. ■

Sources: rapport textuel de l'ambassadeur M. L'ambassadeur, Luzius WASESCHA, sur l'état d'avancement des négociations sur l'AMNA.

http://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/chair_texts11_f/chair_texts11_f.htm,

Synthèse ENDA

Comité du commerce et du développement : le mécanisme de surveillance comme seule avancée tangible

Le Président du Comité du commerce et du développement (CCD), l'Ambassadeur Pakistanais, Shahid Bashir, a fait au Comité de négociations commerciales (CNC) un rapport sur l'état d'avancement des travaux autour du traitement spécial et différencié. Selon le rapport du Président, après deux sessions formelles et de nombreuses consultations informelles, les Membres ne se sont accordés que sur peu de sujets. Malgré les efforts déployés à la fois par le Président et par les Membres du Comité, il ne leur a pas été possible de faire des progrès substantiels sur les sujets majeurs en discussions dans le CCD. D'importantes divergences sur le mandat, les fonctions, la structure et le champ du mécanisme de surveillance restent en effet toujours des points d'achoppement importants.

Quelques avancées ont toutefois été constatées, même s'ils ne touchent pas vraiment à la substance des discussions. En ce qui concerne précisément le mécanisme de surveillance, un consensus est obtenu sur le fait que «le mécanisme s'appliquera à toutes les dispositions sur le traitement spécial et différencié figurant dans les accords, décisions ministérielles et décisions du Conseil général de l'OMC convenus au niveau multilatéral». Sur les fonctions du mécanisme de surveillance, les Membres se sont accordés sur le fait que, « même si le mécanisme de surveillance n'est pas un organe de négociation, il ne lui sera pas non plus interdit de faire des recommandations ou des propositions visant à engager des négociations au sein d'autres organes de l'OMC. Par ailleurs, le mécanisme complètera, sans toutefois les remplacer, d'autres mécanismes pertinents dans différents organes de l'OMC.

Le point relatif au mode de fonctionnement du mécanisme a été un autre point sur lequel les Membres se sont

accordés. Il est ainsi convenu que les réunions sur le mécanisme seront « convoquées périodiquement et au moins deux fois par an, et elles suivront le même règlement intérieur que la Session ordinaire du CCD. Ces sessions spécifiques seront conduites par les Membres et leurs travaux se baseront sur les contributions et les communications des Membres, ainsi que sur les rapports reçus d'autres organes de l'OMC. Avant chacune de ces sessions, le Secrétariat de l'OMC établira une note d'information factuelle, basée sur les contributions et les communications reçues des Membres et d'autres organes de l'OMC, qui présentera des renseignements détaillés concernant le fonctionnement, l'utilisation et la mise en œuvre des dispositions sur le traitement spécial et différencié. »

Enfin, concernant le processus d'évaluation du mécanisme, les Membres ont convenu que celui-ci sera « réexaminé trois ans après son entrée en vigueur, puis chaque fois qu'il sera jugé nécessaire par la suite. »

Les discussions au sein du CCD sur le traitement spécial et différencié ont toujours été à la base de vives polémiques entre les Membres de l'OMC. Depuis le lancement du Cycle de Doha, de nombreux pays en développement ont vu dans l'adoption et la mise en œuvre de dispositions sur le traitement spécial et différencié le seul moyen de donner un contenu concret à la dimension développement du Programme et le gage de la bonne foi des pays développés.

Les pays en développement ont ainsi identifié 88 propositions sur le traitement spécial et différencié qu'ils souhaitent renforcer et rendre plus précises, plus efficaces et plus opérationnelles dans différents accords de l'OMC. Suite à d'intenses

négociations, trente-huit des propositions ont ensuite été renvoyées à d'autres groupes de négociation et organes de l'OMC pour examen. En 2003, le CDD est parvenu à un « accord de principe » sur 28 propositions.

Ces propositions sont annexées au projet de déclaration ministérielle de Cancún et les Membres se sont accordés à penser qu'elles faisaient l'objet d'un accord de principe » **ad referendum** ».

Sur 22 autres dispositions, des modifications ont été identifiées et soumises à négociation. Concernant ces dernières dispositions, six ont fait l'objet « d'accords spécifiques » soumis aux membres pour considération. Le reste a été mis de côté dans l'espoir que les Membres aient de nouvelles idées ou formulations pour faire avancer les discussions. Mais les évolutions attendues n'ont pas eu lieu. La est dû en grande partie au fait que les questions soulevées dans la plupart de ces dispositions sont partie intégrante des discussions en cours dans d'autres enceintes de l'OMC.

Sur les six propositions prioritaires portant sur des accords particuliers, le président du CCD a indiqué dans son rapport au CNC que, malgré un « esprit positif et constructif, les membres sont encore loin d'une compréhension commune du développement et jusqu'à présent il n'a pas été possible de résorber le gap. » Certains pays considèrent que les propositions - la plupart du temps sur les règles sanitaires et phytosanitaires et les licences d'importation - sont « plutôt stabilisées » dans leur forme actuelle alors que d'autres soutiennent qu'ils sont loin de refléter fidèlement les discussions antérieures. Ce dernier groupe affirme que plus de travail est nécessaire pour obtenir des convergences. ■

Sources : Rapport du Président du CCD au CNC (TN/CTD/26) ; Bridges weekly 27 Mars ; <http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/105075>. Synthèse Enda

PMA et BRICS : des enjeux commerciaux et d'investissement importants

Dans le rapport sur les Pays les Moins Avancés 2010, intitulé « Vers une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA » (UNCTAD/LDC/2010), la CNUCED analyse les relations entre les PMA et les autres acteurs en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Le renforcement de la coopération Sud-Sud pour le développement est crucial à l'intensification des relations entre les PMA et les autres pays en développement. L'idée de la coopération Sud-Sud est née pendant la période de la décolonisation avec notamment le Plan d'action de Buenos Aires (1978) ayant marqué une étape importante dans son élaboration. Pourtant, pendant les vingt ans qui ont suivi, les pays en développement se sont désintéressés de la question et ce n'est que vers la fin des années 1990 que les responsables politiques ont redonné la priorité au renforcement des relations et des flux économiques entre les pays en développement. Dans cette optique des pays en développement tels que le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud et la Turquie, ont sensiblement accru leur budget de coopération pour le développement, créé des institutions spécialisées, lancé de nouveaux programmes et de nouveaux fonds et renforcé ceux qui existaient déjà¹.

La Chine, en particulier, est fortement engagée dans les projets d'infrastructure en Afrique (routes, aéroports, ports, centrales électriques, conservation de l'eau, télécommunications, secteur minier, agriculture et industrie). Pour sa part, l'Inde a joué un rôle actif dans les projets d'infrastructure des PMA asiatiques et aussi, plus récemment, africains. Les initiatives d'aménagement du territoire lancées par l'Afrique du Sud mettent l'accent sur le renforcement des infrastructures et des activités industrielles durables



dans les zones qui connaissent les plus forts taux de pauvreté et de chômage.

Le plus souvent, le renforcement de la coopération Sud-Sud pour le développement est allé de pair avec l'augmentation des flux commerciaux et des flux d'investissement entre les pays en développement donateurs et les PMA bénéficiaires. Dans le cadre de ces transactions commerciales certains accords dénommés « ressources naturelles contre infrastructures » ont été conclus entre la Chine et certains pays africains. Aux termes de ces accords, la Chine construit des infrastructures (routes, ponts, centrales électriques, par exemple) dans les pays africains en échange de contrats à long terme lui assurant un approvisionnement en matières premières (pétrole, minerais, produits agricoles, etc.) sous forme d'exportations.

La coopération technique est un élément important de la coopération Sud-Sud pour le développement. Elle se matérialise souvent par l'envoi régulier d'enseignants, de personnel médical, d'agronomes et d'ingénieurs

(suite en page 18)

PMA et BRICS : des enjeux commerciaux et d'investissement importants

suite de la page 19

a permis aux PMA d'acquérir des connaissances essentielles dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de la protection de l'environnement et de l'ingénierie.

L'accélération de la croissance économique dans plusieurs pays en développement et le renforcement de l'intégration régionale entraînent surtout une diversification accrue des partenariats économiques et de développement pour les PMA. La multiplication des débouchés commerciaux et des possibilités d'investissement, de financement public et d'acquisition de connaissances qui en résulte contribue à réduire la vulnérabilité des PMA aux chocs externes, car elle répartit les risques liés à ces chocs.

Du point de vue des PMA, les relations économiques Sud-Sud seront d'autant plus bénéfiques qu'elles favoriseront directement ou indirectement l'accumulation de capital, la création d'emplois, l'apprentissage technologique, la diversification et la modernisation de la production et des exportations, les relations économiques intérieures et/ou le renforcement des capacités nationales.

Des relations commerciales en expansion

On dit souvent que le commerce Sud-Sud permet aux pays en développement de diversifier leur commerce extérieur². En ce qui concerne la composition du commerce extérieur des PMA avec leurs principaux partenaires commerciaux en développement, on observe que les importations se sont diversifiées, alors que les exportations sont devenues plus concentrées. Les importations de produits manufacturés bon marché ont très certainement contribué à améliorer le pouvoir

d'achat des consommateurs des PMA et donc à atténuer la pauvreté³.

Toutefois, la poussée des importations en provenance des principaux partenaires commerciaux en développement a aussi eu pour effet de freiner la production industrielle intérieure et le commerce régional. La progression du commerce avec ces partenaires a accru la spécialisation des PMA africains et asiatiques dans les produits de base. Elle ne s'est donc pas accompagnée de la diversification des exportations de ces pays vers des produits à plus forte valeur ajoutée et/ou à potentiel d'apprentissage plus élevé. Il importe néanmoins de considérer la dynamique des relations économiques entre les PMA et leurs principaux partenaires commerciaux en développement. Si l'on se place dans une perspective d'avenir, les exportations de produits transformés des PMA à destination de pays en développement à croissance rapide peuvent augmenter. Ces pays sont en effet dotés d'industries en voie de modernisation et possèdent des classes moyennes de plus en plus nombreuses, dont les revenus et le pouvoir d'achat augmentent, stimulant la demande non seulement de ressources naturelles mais aussi de produits d'exportation non traditionnels plus diversifiés, tels que les produits de base transformés, les produits de l'industrie manufacturière légère, les biens d'équipement ménager, les produits alimentaires et les services touristiques. Les PMA ont le potentiel nécessaire pour exporter ces biens et services non traditionnels de manière compétitive à destination de certains de ces pays en développement.

Investissement étranger direct

Les entrées d'IED peuvent avoir un effet positif sur le développement des PMA si elles contribuent à promouvoir les capacités productives de ces pays. Les IED des pays en développement

peuvent être plus efficaces que ceux des pays développés parce que les conditions économiques et institutionnelles des pays d'origine et des pays d'accueil sont plus proches. Ces similitudes facilitent l'établissement des STN (société transnationales) de pays en développement dans le PMA d'accueil, favorisent la création d'emplois et simplifient le transfert de technologie et de connaissances auprès des acteurs locaux⁴.

L'accélération des flux d'IED des pays en développement vers les PMA a certainement contribué à stimuler les exportations de ces derniers ainsi que la formation de capital. Ces investissements ont, en outre, accéléré la création d'emplois dans l'industrie manufacturière et le tourisme. Ces deux secteurs représentent, toutefois, une part très faible de ces entrées d'IED qui sont destinées pour la plupart à des projets à forte intensité de capital (en particulier dans le secteur des ressources naturelles), lesquels n'ont généralement que peu d'effets sur la création d'emplois. De plus, les projets attirant l'IED dans les PMA – dans le secteur primaire et souvent aussi dans les secteurs secondaires et tertiaires – tendent à fonctionner comme des enclaves, très bien intégrées au niveau

international, mais peu reliées à l'activité économique nationale⁵. Ces facteurs brident sérieusement le potentiel qu'a cette catégorie d'IED de stimuler l'activité, l'apprentissage et la modernisation technologique dans le pays d'accueil⁶.

Les retombées fiscales de l'IED Sud-Sud dans le secteur des ressources naturelles tendent à être très faibles, ce qui est un problème d'autant plus capital qu'elles constituent le meilleur moyen de s'assurer que l'investissement étranger dans les industries extractives profite au développement. Or, souvent, pour attirer les investisseurs étrangers (y compris ceux de pays

en développement), les PMA ont offert des conditions extrêmement avantageuses à ceux qui souhaitent s'engager dans ce secteur⁷. C'est pourquoi, le montant des impôts, des droits et des redevances versés par les STN du secteur est généralement très modeste, sauf dans les cas où l'État est lui-même actionnaire des sociétés d'exploitation⁸. Les gouvernements des PMA d'accueil ne touchent habituellement qu'une part modique de la rente minière, privant leur pays des retombées positives très importantes de ces investissements.

En résumé, l'IED des pays en développement dans les PMA a contribué à cantonner ces derniers à la spécialisation et à la place qui étaient traditionnellement les leurs dans la division internationale du travail, avec une concentration sur les produits de base et les produits manufacturés à faible valeur ajoutée. Ainsi, l'IED Sud-Sud a un effet sur le développement comparable à celui du commerce Sud-Sud auquel il est fortement lié. Toutefois, il a la possibilité de contribuer à la diversification des structures économiques des PMA, comme le fait l'IED dans les secteurs non traditionnels (comme le secteur manufacturier et les services financiers et de télécommunications), dont la part est encore modeste mais qui peut augmenter dans l'avenir. ■

Notes

- 1 Ventura-Dias, 2010
- 2 notamment Klinger, 2009; Shirotori and Molina, 2009
- 3 Balat and Porto, 2007; Aguilar and Goldstein, 2009
- 4 UNCTAD, 2006b: 183-200
- 5 Centre for Chinese Studies, 2006
- 6 UNCTAD, 2007a: 33-36
- 7 UNCTAD, 2005a: 108-115, et 2005b: 37-63
- 8 UNCTAD, 2010b: 155 158

Accélérer la réforme en Afrique : mobiliser l'investissement dans les infrastructures et l'agriculture



La Conférence ministérielle de l'initiative NEPAD-OCDE sur l'investissement en Afrique, s'est tenue à Dakar les 26 et 27 Avril 2011. Cette rencontre, cinquième du genre, a été présidée par le Président de la République du Sénégal. Elle a été placée sous le signe de l'accélération de la réforme en Afrique. L'objectif de cette cinquième conférence ministérielle était d'harmoniser les politiques d'investissement dans les infrastructures et l'agriculture, mais également d'accroître les flux de capitaux privés pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté sur le continent africain. Au cours de cette rencontre, une résolution comportant cinq points a été produite.

L'accélération de la réforme pour stimuler les investissements.

Les conclusions des co-présidents de la conférence ministérielle de l'initiative NEPAD-OCDE sur l'investissement ont noté que le niveau des investissements est tributaire des réformes entreprises par les États africains. Ces derniers devront s'inspirer du NEPAD pour attirer les investisseurs vers l'Afrique en vue de promouvoir une croissance tirée par le secteur privé. À ce titre les pays d'Afrique australe sont des exemples. En effet, la Zambie et le Mozambique ont réussi à mettre en place ce qui est convenu d'appeler le

(suite en page 22)

Ainsi, des organismes d'intégration (U.E) et partenaires au développement (B.M ; B.A.D) et d'autres organisations internationales comme le G-20 sont appelés à encadrer les gouvernements africains dans leur choix stratégique et politique en vue de booster l'investissement dans le secteur des infrastructures

Accélérer la réforme en Afrique : Mobiliser l'investissement dans les infrastructures ...

suite de la page 21

cadre d'action pour l'investissement (CAI) afin d'améliorer le climat des affaires dans le cadre du programme NEPAD-OCDE « Libérez le potentiel d'investissement de l'Afrique australe ».

L'assainissement d'un cadre juridique et administratif et la création d'un environnement favorable en s'appuyant surtout sur des instruments multilatéraux tels que : le pacte mondial des Nations Unies, la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption sont autant de mécanismes de contrôle pouvant garantir d'une part les investissements nationaux et étrangers et d'autre part maintenir une concurrence à armes égales entre entreprises nationales et internationales en Afrique. En outre le lancement officiel de l'initiative conjointe OCDE-Banque Africaine de Développement (BAD) se révèle comme un facteur de coopération régionale et internationale visant à lutter contre la corruption sous toutes ses formes.

Le renforcement des investissements dans les infrastructures.

Le développement des États africains passe par la création d'infrastructures, le constat a été fait en marge de la cinquième conférence ministérielle. En effet, malgré l'impulsion donnée aux infrastructures par des organismes régionaux comme le Programme

de développement des infrastructures en Afrique, l'Union Africaine et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, des efforts restent à faire. Ainsi, des organismes d'intégration (U.E) et partenaires au développement (Banque Mondiale et B.A.D) et d'autres organisations internationales comme le G-20 sont appelés à encadrer les gouvernements africains dans leur choix stratégique et politique en vue de booster l'investissement dans le secteur des infrastructures, mais également de concevoir une mise en œuvre des partenariats publics-privés tels que le programme de renforcement des capacités.

L'Augmentation des investissements dans le secteur agricole en Afrique

L'agriculture constitue l'activité principale en Afrique d'où la nécessité de mobiliser l'investissement pour sa rentabilité. Pour ce faire, les gouvernements Africains en dépit des progrès enregistrés dans le cadre du Programme Détaillé de développement de l'Agriculture africaine (PDDAA), doivent respecter leur engagement visant à consacrer au moins 10% de leurs dépenses publiques nationales au secteur agricole, de même que le G-8 dans leurs engagements de l'Aquila sur la sécurité alimentaire.

Cette résolution a également évoqué le soutien non négligeable des instruments comme le NEPAD et l'OCDE

Le lancement officiel de l'initiative conjointe OCDE-BAD se révèle comme un facteur de coopération régionale et internationale visant à lutter contre la corruption sous toutes ses formes.

dans l'amélioration des politiques nationales pour l'investissement agricole. Elle souligne, par ailleurs le caractère indispensable de la poursuite de la promotion de principes d'investissement responsable dans l'agriculture, tels que ceux développés par la Banque Mondiale, la FAO, la CNUCED et le FIDA, et prend note du rôle que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des Entreprises multinationales, la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multilatérales et la politique sociale, et le Pacte Mondial des Nations Unies peuvent jouer dans leur mise en oeuvre.

Mobiliser les investissements verts pour la croissance et l'emploi.

Depuis quelques temps la question des énergies renouvelables occupe une place importante dans les rencontres régionales ou sous-régionale en Afrique. En effet, l'agriculture en tant que moteur de la croissance africaine nécessite un investissement à la hauteur.

Les partenaires au développement doivent accompagner les gouvernements africains dans le renforcement de capacités pour réussir la transition vers une économie verte, en les dotant de moyens appropriés tels que le Fonds Climatique vert pour faire face au changement climatique. Des organismes comme la B.M ; NEPAD, OCDE ; BAD etc. doivent s'inscrire dans

Les partenaires au développement doivent accompagner les gouvernements africains dans le renforcement de capacité pour réussir la transition vers une économie verte, en les dotant de moyens appropriés tels que le Fonds Climatique vert pour faire face au changement climatique.

cet effort d'allocation de ressources par les investisseurs institutionnels à destination des investissements verts, et à promouvoir des structures de placement durables, afin de faciliter de tels flux.

La voie à suivre

Après deux jours d'échanges, la résolution de la cinquième conférence ministérielle orientée vers les investissements dans les infrastructures et l'agriculture en Afrique a décliné la voie à suivre. Elle :

- demande de prendre note des messages clés énoncés lors de la 16e réunion du Forum pour le partenariat avec l'Afrique (FPA), notamment quant à la nécessité de promouvoir des investissements à forte intensité en main-d'œuvre en Afrique ;
- Invite le NEPAD et l'OCDE à poursuivre leur soutien aux gouvernements africains dans leur démarche d'identification et de mise en oeuvre de réformes supplémentaires pour la croissance et l'emploi, en particulier dans les infrastructures et le secteur agricole ;
- Encourage l'implication constructive du milieu des affaires et d'autres représentants de la société civile dans la conception et la mise en oeuvre de politiques publiques efficaces pour le développement du secteur privé et de normes élevées de responsabilité des entreprises ;
- Se félicite du partenariat établi par l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique avec le Bureau du Conseiller Spécial pour l'Afrique auprès des Nations Unies, la Banque Africaine de Développement et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, et appuie la poursuite par le Secrétariat de l'Initiative d'une politique de partenariat active ;
- Invite en outre, l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique à explorer, avec le gouvernement du Sénégal et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, la possibilité d'un projet pilote d'évaluation et de renforcement du cadre de l'investissement ;
- Demande aux co-présidents de transmettre les principales recommandations issues de la présente Conférence à la prochaine réunion annuelle du Consortium pour les Infrastructures en Afrique (CIA), et au Groupe de travail sur le développement du G20 ;
- Et décide enfin que la prochaine Conférence aura lieu en 2012/2013 afin de revoir les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des priorités exprimées. ■

Sources : Conclusion des co-présidents ; <http://www.oecd.org/dataoecd/8/37/47711535.pdf>, Synthèse de Enda

PASSERELLES

entre le commerce et le développement durable

BRIDGES/PASSERELLES/PUENTES/PONTES

visent à fournir des informations et des analyses sur les relations entre le commerce et le développement durable afin de favoriser la participation d'un nombre croissant d'acteurs dans les débats internationaux. ICTSD et ses partenaires remercient la John D. et Catherine T. MacArthur Foundation pour l'appui qu'elle fournit à la publication de Passerelles et de Puentes.

PASSERELLES entre le commerce et le développement durable est publiée tous les deux mois par ENDA Tiers-Monde et ICTSD. Responsable enda Syspro : Taoufik Ben Abdallah
Equipe de rédaction : Cheikh Tidiane Dièye (Coordonnateur), Bathie Ciss et Aïssatou Diallo (Rédacteurs)
Montage : Noma Camara
Diffusion : Mamadou Dahira Bâ
Adresse : B.P. 6879 Dakar-Etoile, Sénégal
Tél : (221) 33 821.70.37 - Fax : (221) 33 823.57.54
E-mail : passerelles@enda.sn -
Web : <http://www.enda.sn/syspro>

BRIDGES Between Trade and Sustainable development est publié mensuellement par le Centre international pour le commerce et le développement durable.
Directeur Exécutif : Ricardo Meléndez-Ortiz
Editrice : Anja Halle
Tél : (41-22) 917-8492 - Fax : (41-22) 917-8093
E-mail : ictsd@ictsd.ch - Web : <http://www.ictsd.org>

PUENTES Entre el Comercio y el Desarrollo Sostenible, est publiée tous les deux mois pour Centro de Internacional de Política Económica de l'Université Nationale de Costa Rica et ICTSD.
Coordinateur : Perla Buenrosto
Tél : (506) 263 4550 - Fax : (506) 263 4540
E-mail : puentes@ictsd.ch

Les opinions exprimées dans les articles signés de PASSERELLES, BRIDGES, PUENTES et PONTES sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles d'ENDA, d'ICTSD et de la Fundación Futuro Latinoamericano. Des extraits de ces articles peuvent être utilisés dans un but non commercial à condition d'en citer l'origine et les auteurs.

PASSERELLES synthèse Bi-Mensuelle
Co-publication : ENDA Tiers Monde
Publication électronique mensuelle sur les questions de commerce et développement durable d'importance particulière à l'Afrique.
Rédacteurs : Cheikh Tidiane Dièye, Bathie Ciss et Aïssatou Diallo

Pour vous abonner à la revue Passerelles ou au bulletin électronique Passerelles synthèse Bi-Mensuelle sur le commerce et le développement, envoyez un courrier électronique à : passerelles@enda.sn. Dans le corps du texte écrivez, inscription à Passerelles. La revue et le bulletin électronique sont aussi disponibles sur le site internet de ICTSD (www.ictsd.org et www.enda.sn/syspro).

Publications

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant certains règlements relatifs à la politique commerciale commune en ce qui concerne les procédures d'adoption de certaines mesures, COM [2011] 0082 final. Commission européenne, 7 mars 2011, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52011PC0082:FR:HTML>

Vers un agenda commun de l'agriculture et de l'aide pour le commerce pour la gestion durable des terres (GDT) : L'expérience du Mali, Eleonora Canigiani, Mécanisme Mondial, 17 février 2011, <http://global-mechanism.org>

Relever les défis posés par les marchés des produits de base et les matières premières, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, 2 février 2011, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52011PC0025:FR:HTML>

Marchés des transferts d'argent en Afrique. Publications de la banque Mondiale. Avril 2011. <http://issuu.com/world.bank.publications/docs/9780821384756>

Processus décisionnel à l'OMC pour le futur. Patrick Low ; date de rédaction: mai 2011. un document de travail, http://www.wto.org/french/res_f/reser_f/ersd201105_f.htm

Rapport sur la stabilité financière, FMI, Avril 2011, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfsr/2011/01/index.htm>

Les organisations de producteurs sénégalaises dans la négociation des APE, Publication de IPAR, http://www.ipar.sn/IMG/pdf/Rapport_Capitalisation_Foncier_IPAR-2.pdf

Événements

9 – 13 Mai, Quatrième Conférence des Nations Unies sur les Pays les moins avancés (LDC- IV), <http://www.un.org/wcm/content/site/ldc/home/conference>

12 mai, OMC, Genève, Comité de l'accès aux marchés ; http://www.wto.org/meets_public/meets_f.pdf

12 mai, OMC, Genève, Comité du commerce des services financiers, http://www.wto.org/meets_public/meets_f.pdf

24 mai, OMC, Genève, Organe de règlement des différends, http://www.wto.org/meets_public/meets_f.pdf

26 - 27 mai, OMC, Genève, Conseil du commerce des marchandises, http://www.wto.org/meets_public/meets_f.pdf

7 - 8 juin, OMC, Genève, Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, http://www.wto.org/meets_public/meets_f.pdf

14 Juin, « l'agriculture et la volatilité des prix : vision et perspectives africaines » conférence organisée par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) la Direction des échanges et de l'agriculture, et le OECD Development Cluster. http://www.oecd.org/pages/0,3417,fr_38233741_38247070_1_1_1_1_1,00.html

20 - 24 Juin, OMC, Genève, Réunion - Commerce des services, http://www.wto.org/meets_public/meets_f.pdf

26-27 Mai, Deauville, France Sommet G8, <http://www.reseau-ipam.org/spip.php?rubrique666>

30 juin, OMC, Genève, Groupe consultatif commun (CNUCED/OMC), http://www.wto.org/meets_public/meets_f.pdf